



COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

Date de convocation :
11 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, à LOURMAIS le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais.

Présents : François BORDIN	Marie-Françoise BORDIN
Marie-Christine BLAIRE	Michel Henri GAUTIER
Cédric BESNARD	Albert MEUNIER
Laurence PICHON	Julie SOUCHON-BRUNEL
Virginie BURBAN	Jérémie PELLÉ

Absents excusés : Michel Joël GAUTIER

Absents :

Quorum requis : 6
Quorum atteint

Secrétaire de séance désigné : Julie SOUCHON-BRUNEL

Vote du PV du 2 juillet 2026 : adopté à l'unanimité

Début de séance à 20H20

2026-56 SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE (SDE 35) : SOLlicitation POUR LE MAINTIEN DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Rapporteur : François BORDIN

Par un courrier en date du 2 juillet 2026, le SDE 35 présente les principales évolutions envisagées à la suite du renouvellement du comité syndical. Les communes seront notamment sollicitées dans les mois à venir concernant un plan de rénovation des équipements vétustes.

Il interroge également les collectivités sur leur volonté, ou non, de maintenir le transfert de la compétence éclairage public en vigueur depuis 2009. Pour rappel, en 2025 la participation forfaitaire était de 830€.

20H30 : Arrivée de Virginie BURBAN

Michel Henri GAUTIER fait part de ses réserves, il estime que le service rendu n'est pas à la hauteur de la participation annuelle. Il propose de se retirer du SDE.

Albert MEUNIER avance qu'en se séparant du SDE la commune devra impérativement trouver un nouveau prestataire pour la maintenance et l'entretien de l'éclairage public, ce qui ne serait pas chose facile.

Cédric BESNARD soutient cette affirmation.

M. le Maire rappelle les différentes participations financières du SDE aux opérations d'investissement de l'éclairage public en particulier la pose du mât solaire à la Margotais.

Après débat, le conseil vote le maintien de la commune au sein du SDE par :

- **1 abstention**
- **8 voix pour,**
- **1 voix contre.**

2026-57- AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL SUR LE BASSIN DU BEAUFORT : PARTICIPATION A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

Rapporteur : François BORDIN

Le 8 septembre 2025 la commission permanente du Département a validé l'inscription de l'AFAFE du bassin versant du Beaufort au programme d'aménagement foncier, décidé d'instituer une commission intercommunale et de lancer une étude d'aménagement sur ce secteur.

Cette commission comprend les membres suivants :

- **Le maire de chacune des communes concernées ou un conseiller municipal désigné,**
- Deux exploitants titulaires et un suppléant pour chaque commune désignée par la chambre d'agriculture,
- **Deux propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune titulaires et un suppléant, pour chaque commune,**
- Trois personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages désignées par le Président du conseil départemental, dont une sur proposition du président de la chambre d'agriculture, et leurs suppléants,
- Deux fonctionnaires désignés par le président du conseil départemental,
- Un délégué du directeur départemental des finances publiques,
- Un représentant du président du conseil départemental désigné par ses soins.

Seul M. Claude RIVIERE a répondu à l'appel à candidature lancé par la mairie. Jérémie PELLÉ, conseiller municipal, se propose comme titulaire.

M. le Maire demande au conseil si un autre conseiller veut siéger à sa place à la commission, personne ne répond favorablement.

Après débat, le conseil décide à l'unanimité :

- **Que M. le Maire siège directement à la commission,**
- **De désigner MM. Claude RIVIERE et Jérémie PELLÉ propriétaires titulaires et M. Michel Joël GAUTIER propriétaire suppléant,**

2026-58- MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE : DEVIS POUR L'ASSISTANCE ET LA SÉCURITÉ

Rapporteur : François BORDIN

Monsieur le Maire informe le conseil que le nouveau matériel informatique étant installé, il est préférable de l'accompagner d'un contrat d'infogérance pour la maintenance et la sécurité contre le piratage et les vols de données. Il présente la proposition d'abonnement de l'entreprise REMAKE, avec ou sans chiffrage des données.

Le Secrétaire général de la mairie, M. MAROT, présente les différentes caractéristiques du devis aux membres du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis PR2609-1351 d'un montant mensuel de 73,18€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

- Ancien matériel informatique : possibilité de reprise par la société ECODAIR

Suite au remplacement du matériel informatique, la question du devenir de l'ancien matériel se pose. Marie-Christine BLAIRE et Albert MEUNIER proposent de se renseigner de leur côté pour évaluer le nettoyage et la reprise auprès d'organismes spécialisés. Le secrétaire général se chargera de contacter la société ECODAIR.

- Salle communale : demande de mise à disposition par Mme BEAUVERGER

Suite à la demande de Mme BEAUVERGER de mise à disposition de la petite salle pour y organiser une session de danse deux fois par mois, le conseil propose la tarification mensuelle suivante : 36€ (2 x 18) + 35€ de chauffage en période hivernale (soit du 15/10 au 30/04), uniquement en semaine.

- Application « Mon Village » : faut-il donner suite ?

M. le Maire rappelle au conseil qu'en début d'année M. LENGRONNE de la société Ouest France était venu présenter l'application « Mon Village », instrument de communication entre la mairie et les administrés. Le projet avait été mis de côté en attendant les élections et le vote du budget, M. le Maire demande aux élus s'ils veulent lancer ce projet.

Le conseil choisit de ne pas donner suite en raison des finances, encore fragiles, de la commune.

- Programme d'investissement voirie hors agglo indicatif

M. le Maire porte à la connaissance des membres du conseil la proposition de programme d'investissement voirie.

Celui-ci est jugé non-prioritaire pour le moment.

- Route de la Roche Téblin : proposition d'interdiction du passage aux véhicules lourds

M. le Maire propose d'interdire la circulation de la route du lieu-dit la Roche Téblin aux véhicules de plus de 38 tonnes et aux cars, à l'exception des engins agricoles et riverains, et donc d'apposer un panneau en ce sens.

Le conseil municipal valide cette proposition.

- WC place des charrons

M. le Maire propose la fermeture des WC situés place des charrons car ceux-ci font doublon avec ceux de la mairie et du jardin public. Le conseil approuve cette proposition.

- Repas du CCAS de fin d'année

Le conseil arrêté la date du 28 novembre pour organiser le repas du CCAS. Laurence PICHON fait remarquer l'importance de chercher un traiteur dès à présent.

Fin de séance à 21h20

La Secrétaire de séance
Julie SOUCHON-BRUNEL



Le Maire,
François BORDIN

